



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 18 AVRIL 2016 À
18 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

3. Direction générale

- 3.1 Adoption et autorisation de dépôt du mémoire de la municipalité de Lac-Beauport sur le Règlement de contrôle intérimaire (RCI 2016-074) de la Communauté métropolitaine de Québec

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 20.



096-2016

1.3 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

097-2016

3.1 Adoption et autorisation de dépôt du mémoire de la municipalité de Lac-Beauport sur le Règlement de contrôle intérimaire (RCI 2016-074) de la Communauté métropolitaine de Québec

ATTENDU l'entrée en vigueur imminente du Règlement de contrôle intérimaire de la CMQ (RCI 2016-74);

ATTENDU QUE ce conseil est pleinement en accord avec la protection de l'eau sur son territoire et celui de la CMQ;

ATTENDU QUE l'adoption du RCI 2016-074 de la CMQ ne constitue pas, selon nous, une orientation efficace dont les vulnérabilités ont été identifiées arbitrairement et qu'elle a pour principal effet de constituer une iniquité fiscale et financière importante sur une partie du territoire de la CMQ;

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de défendre les intérêts de la municipalité et de ses citoyens dans ce dossier controversé au même titre que la défense de la protection de l'eau dans une approche de développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise et dépose, auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, le mémoire de la municipalité de Lac-Beauport sur le Règlement de contrôle intérimaire (RCI 2016-074) de la Communauté métropolitaine de Québec et daté du 18 avril 2016.

Que ce mémoire soit remis sans délai au ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire.

Que le directeur général rende public ce document et en assurer la diffusion dès que le ministre en aura pris connaissance.

**ADOPTÉ SUR DIVISION
5 POUR / 1 CONTRE**

Mme la mairesse renonce à son droit de veto et autorise la résolution pour exécution immédiate.

10. Période de questions

À 18 h 25, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

M. Pierre Laforest demande à la mairesse si sa présence sur les comités de la CMQ lui empêche de défendre les intérêts de Lac-



Beauport.

RP : Mme la mairesse répond que non et qu'elle défend sur ces comités les positions des citoyens notamment le retrait de pente à 15 % du RCI.

M. Pierre Laforest demande comment le conseiller Andy Groskaufmanis peut voter contre un mémoire qui défend les intérêts de la municipalité.

RP : Mme la mairesse donne la parole au conseiller Andy Groskaufmanis qui mentionne qu'il a été élu pour arrêter le développement de la municipalité et que même si le RCI va beaucoup plus loin, il l'appuie.

M. Marc Bertrand demande à la mairesse si elle est disposée à signer la résolution ce soir même afin de ne pas mettre son droit de veto et permettre au directeur général d'exécuter la résolution immédiatement.

RP : Mme la mairesse mentionne qu'elle signera ce soir la résolution et permettra son application immédiate.

Fin de la période de questions à 19 h 03.

11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 19 h 03.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier